



---

## COMMUNE DE SAVIESE

### Conseil communal

---

## NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 21 mars 2018

---

Le Conseil communal a donné son accord pour renouveler pour la prochaine saison hivernale l'aménagement et l'entretien de la piste de fond à Binii.

M. Sébastien Jordan a été confirmé dans sa fonction de chef de poste de la police municipale, avec le grade de sergent-major.

Le Conseil communal a accepté à l'unanimité l'augmentation de la tarification des prestations de la structure d'accueil Snoopy (nursery, crèche UAPE I, UAPE I et UAPE II. Ce coût global supplémentaire étant lié à l'augmentation du coût de repas de CHF 2.--

Le Conseil communal a délivré l'autorisation d'exploiter à Mme Maria Egger, domiciliée à St-Léonard pour le café-restaurant Dumoulin, à Roumaz.

Le Conseil communal a approuvé le rapport 47 OAT et l'extrait du PAZ démontrant la conformité de la modification partielle du PAZ souhaitée au lieu-dit « Bouélé », à savoir affecter le périmètre retenu en zone de constructions et d'installations publiques B.

Le Conseil communal a également approuvé le PAD du Torrent-Neuf.

Dans le cadre de la mise en œuvre des horaires 2020 du réseau de transports publics (TP) par bus à l'échelle de l'agglomération Valais central, la Commune de Savièse a proposé de mener une réflexion pour optimiser la ligne Sion-Savièse. En effet, à l'heure actuelle, avec un parcours en boucle, les usagers perdent trop de temps sur la ligne.

Le Conseil communal a adjugé aux entreprises Roland Beney et Reynard Sanitaire-Ferblanterie SA les travaux respectivement de génie-civil et d'appareillage pour le remplacement partiel de la conduite d'eau d'irrigation enfouie dans la route des Ballettes.

Dans le cadre de la sécurisation de la falaise située à l'intersection des routes du Sanetsch et du Belvédère, le Conseil communal a confirmé le mandat d'études au bureau BEG SA et a adjugé à l'entreprise Numero 8 les travaux de sécurisation.

Le Conseil communal a adjugé à l'entreprise Patrick Courtine Sàrl le concassage de l'enrobé déposé au centre de tri du Bouillet.

Le Conseil communal a donné son accord pour que le site du Château de la Soie soit entretenu par la pâture des moutons « Roux du Valais », la propriété des époux Bruchez.

Le Conseil communal a donné son accord pour la mise en place d'un seul parcours de cyclotourisme « le Tour des Châteaux ».

Dans le cadre de l'aménagement de la deuxième étape de la zone de détente et de sports de Oure, le Conseil communal a adjugé divers mandats :

- le traitement des matériaux pollués à l'entreprise Bowa Recycling AG
- la pose d'un bassin et d'une fontaine à l'entreprise EcoFontaine
- l'éclairage public et sportif à l'ESR SA
- les espaces jeux à la maison Public Places
- le mobilier spécifique et urbain à la maison Public Places
- le Street WorkOut à la maison Public Places
- le beach volley à la société Terrettaz SA – parcs et jardins

- le bassin (biotope) à la société Terrettaz SA – parcs et jardin
- la piste finlandaise à la société Terrettaz SA – parcs et jardins
- l'arborisation au consortium Real sport
- le skate park à Vertical
- le pumptrack à VéloSolutions

Pour la construction du couvert à l'entrée du rez-inférieur des salles de gymnastique de Moréchon 1, le Conseil communal a adjugé les mandats suivants :

- la maçonnerie à l'entreprise CD Constructions sàrl
- les travaux d'ouvrage métallique à l'entreprise Hygin Debons
- les travaux de couverture - étanchéité à l'entreprise Reynard Sanitaire-Ferblanterie SA

Le Conseil communal a accepté la transformation de la résidence du home de Zambotte, avec la création de sept chambres à un lit. Le Conseil communal a également décidé de fixer à 20% la participation communale pour la transformation de la résidence.

Le Conseil bourgeoisial donnera la priorité à la personne ayant la bourgeoisie de Savièse lorsque deux personnes présentent une demande identique pour l'achat ou la location d'un bien bourgeoisial.

Le Conseil bourgeoisial a donné son accord pour présenter les demandes suivantes à l'approbation de l'assemblée bourgeoisiale du 11 juin prochain :

- M. Jacques Vuissoz, domicilié à Savièse depuis le 3 août 2011,
- M. Mathieu Biselx, domicilié à Savièse depuis le 1<sup>er</sup> février 2008, et sa fille, Alice Biselx,
- M. et Mme Yves et Nicole Biselx, et leurs garçons Thomas et Quentin. M. Biselx est domicilié à Savièse depuis le 31.10.1996. Fille de Roger Zermatten et de Jeanne Jollien, son épouse a toujours été domiciliée à Savièse.
- M. et Mme Samuel et Cristina Caloz, et leurs filles Julie et Lisa. Les époux Caloz sont domiciliés à Savièse depuis le 1.1.1998.